

Initiatives ministérielles

retirer ses troupes de cette mission. À cet égard, des assurances devraient être fournies par Ottawa, et un plan de retrait d'urgence devrait être prévu.

Aux dernières nouvelles, la France, la Belgique et le Canada voulaient disposer d'un droit de regard sur les opérations en cas d'incidents sur le terrain, mais les États-Unis s'y seraient opposés.

• (1530)

Il semblerait que le tout ait été résolu, mais personne ne sait encore dans quel sens. Le gouvernement canadien se doit de répondre à ces questions avant d'envoyer un seul soldat en Bosnie.

Actuellement la population ne sait pas combien de nos soldats seront envoyés là-bas, pas plus qu'elle ne sait exactement quel rôle ceux-ci joueront, ni à quelle division internationale ils seront rattachés. Cependant, bien que ces questions soient importantes et qu'elles méritent des réponses claires, la population se demande davantage quels risques encourent nos soldats là-bas.

Dans un autre ordre d'idées, plusieurs aspects entourant la mise en place des accords de paix de Dayton doivent être soulignés, notamment celui qui a trait au jugement des criminels de guerre. Pour le Bloc québécois, le Tribunal pénal international qui a été mis en place par les Nations Unies pour juger des criminels de guerre, doit poursuivre sa mission de façon intégrale et indépendante. De l'avis de la formation politique à laquelle j'appartiens, il est totalement exclu que ceux qui sont accusés de crimes de guerre, tels le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic et le général Ratko Mladic, puissent bénéficier d'une quelconque amnistie.

Les accords de Dayton indiquent en effet que ces deux individus doivent être exclus de la vie politique, et des rumeurs veulent que ces chefs de guerre puissent maintenant jouir d'une certaine amnistie. Le gouvernement canadien peut-il nous dire s'il entend insister auprès des alliés et de la communauté internationale pour que le mandat du Tribunal pénal international soit respecté? Nous croyons qu'il serait inacceptable qu'il n'en soit pas ainsi.

D'autre part, si l'application des accords de Dayton se fait sans trop de problème, nous aurons le devoir moral d'aider les citoyens de l'ex-Yougoslavie à reconstruire et à rebâtir leur pays. À cet égard, il nous faudra voir ce que nous pourrions faire au plan économique pour participer à cette reconstruction. Aussi, le gouvernement fédéral devrait dès maintenant prendre position de façon claire et précise sur le rôle qu'il entend jouer à la réunion de la Banque mondiale à Bruxelles pour trouver des fonds destinés à la Bosnie-Herzégovine. De même, on pourrait se demander si le Canada entend participer à l'épuration de la dette extérieure de la Bosnie-Herzégovine quand on connaît l'état lamentable de ses propres finances publiques. Ce sont là des questions qui méritent qu'on s'y attarde, et la position du gouvernement canadien devrait être clarifiée au plus tôt.

En terminant, vous me permettez de déplorer à nouveau le fait que, de toute évidence, le gouvernement canadien avait décidé, avant même la tenue du présent débat, qu'il enverrait des troupes canadiennes en ex-Yougoslavie. De ce fait, le gouvernement canadien a, comme ce fut le cas lors du renouvellement du

mandat de la participation canadienne à la FORPRONU en mai dernier, manqué de respect envers la population.

Nous voudrions que le gouvernement reconsulte ce Parlement au terme du délai d'un an pour savoir si nous devrions poursuivre cette participation et nous osons espérer que, cette fois-là, cela ne se fera pas dans les quelques heures précédant le renouvellement de ce mandat.

Finalement, j'aimerais souligner qu'étant donné le changement de mandat auquel nos soldats devront faire face en Bosnie-Herzégovine, il apparaît impérieux que le gouvernement canadien puisse en tout temps conserver la possibilité de désengager nos troupes. En effet, si la mission de l'OTAN se passe sans problème, alors ce sera tant mieux. Par contre, en cas de dégradation de la situation, le gouvernement canadien se doit de garder toutes les options ouvertes y compris celle du rappel de nos troupes au pays.

Il ne faut surtout pas prendre cette dernière éventualité à la légère, car samedi dernier encore, le général des Serbes bosniaques Ratko Mladic affirmait que l'on devrait renégocier les accords de Dayton au sujet de Sarajevo et que les Serbes ne se laisseraient jamais gouverner par ce qu'ils appelaient des «bouchers». De même, il y a peu de temps, le général américain John Shalikashvili affirmait au sujet de la mission de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine:

[Traduction]

«Ce sera indubitablement une mission difficile et nous devons prévoir des pertes.»

[Français]

Le gouvernement fédéral enverra bientôt nos troupes en Bosnie-Herzégovine dans le cadre d'une mission d'imposition de la paix, et ce ne sera pas définitivement une partie de plaisir ou une partie de sucre. Le gouvernement fédéral canadien doit donc être pleinement conscient et agir en conséquence, car il en va de la vie de nos soldats. Ottawa doit également s'activer en ce qui a trait aux autres aspects gravitant autour de cette mission, notamment au chapitre de la poursuite des criminels de guerre.

Le gouvernement peut être assuré que le Bloc québécois va surveiller de façon attentive et qu'il sera vigilant à l'égard de l'évolution de la situation pour faire en sorte que les intérêts de nos soldats et ceux, bien sûr, de la population de Bosnie soient préservés.

• (1535)

[Traduction]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son discours, qui se rapportait évidemment au débat que nous tenons actuellement. Je voudrais dire brièvement ce que je pense de ses propos.

Je suis évidemment sensible aux préoccupations de mon collègue, en tant que député de l'opposition, au sujet de la possibilité d'une modification de la structure, de la participation ou du retrait des forces des Nations Unies dans l'avenir et en ce qui concerne la participation des forces canadiennes sans la tenue d'un débat à la Chambre des communes. Je m'empresse cependant de rappeler au député que le chef de son parti était membre du gouvernement qui, il y a quatre ans, a envoyé un très fort contingent de l'armée canadienne dans le golfe Persique, sans